

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice : 29  
présents : 24  
absents représentés : 3  
absents non représentés : 2  
votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 19 heures 00 minute,  
le Conseil municipal de la commune de **SALLES**  
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**  
à la Salle des fêtes du bourg de SALLES, sous la présidence de Monsieur **Bruno BUREAU**  
Date de convocation du Conseil Municipal : **21 février 2023.**

### PRÉSENTS : Bruno BUREAU, le Maire,

Patrick ANTIGNY – Fabienne PASQUALE - Dominique BAUDE - Sylvie DUFOURCQ - Morgan BOUTET - Christiane PRÉVOST - Éric CHAUFFETON –  
Adjoints au Maire

Alain BOURGUIGNON - Bernard PLET - Françoise VELAZCO – Hervé GEORGES – Pierre BROUSTE-LEFIN - Carole BONNAFOUX - Frantz MOUGEOT  
- Frédéric ARAUJO - Vanessa DANIEL - Tristan PAUC - Patrice JOUBERT – Jean-Matthieu LECOCC – Anne-Marie MOREIRA - Graziella CLICHEROUX  
- Jean-Pierre POUMEYRAU - Marie-Christine DULUC - Conseillers Municipaux

### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Nadège DOSBA a donné pouvoir à Bruno BUREAU ;  
Séverine PLACE-HANS a donné pouvoir à Carole BONNAFOUX ;  
Vincent TECHOUEYRES a donné pouvoir à Patrice JOUBERT.

Publié le : 1<sup>er</sup> mars 2023

### ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-Claude SAUNIER ;  
Florence PEREIRA.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Patrice JOUBERT.

### **Motion de la Commune de Salles – Aménagement de l'A63.**

Monsieur le Maire, expose que :

Considérant que l'autoroute A63, entre la rocade de Bordeaux et le début de la section concédée à Atlandes (au droit de Salles), est à 2 fois 2 voies sur 35 kms. Elle supporte un trafic compris entre 35 000 et 80 000 véhicules par jour avec une part des camions très majoritairement en transit de 17 à 29%.

Considérant que la CNDP (Commission Nationale du débat public), saisie par les services de l'Etat, organise une concertation préalable du public entre le 30 janvier et le 30 avril 2023, laquelle devra émettre un avis du projet selon 3 scénarios fixés :

1. Absence d'aménagement
2. Aménagement à 2x3 voies complet, financé par concession pour un coût estimé de 290 M€ avec la mise en place de péages en flux libre.
3. Aménagement à 2x3 voies partiel, financé sur crédits publics.

Considérant ce qui précède et à la lecture du dossier d'information, le conseil municipal adopte la présente motion.

Considérant que la Commune de Salles partage le constat actuel d'un fonctionnement insatisfaisant du corridor Nord-Sud Atlantique.

Considérant qu'elle pense que, si la situation ne peut rester en l'état, le scénario 2 ne ferait que déplacer le problème plus au Sud de l'agglomération.

Considérant qu'elle est favorable au principe de la mise à 3 voies de l'A63 ainsi qu'à l'aménagement d'une voie dédiée aux véhicules à fort taux d'occupation. Ce dernier point est indispensable pour favoriser des modes de déplacements alternatifs par le biais du covoiturage et du développement des transports en commun, dans le respect de la protection de notre environnement.

Considérant qu'elle pense que cette solution ne fera qu'améliorer la situation de façon temporaire à la vue du développement du trafic routier international sur cet axe et regrette une absence de réflexion sur le développement du ferroutage en parallèle.

**Cependant, les élus de la Commune de Salles expriment avec fermeté leur opposition totale au mode de financement envisagé pour ce scénario par voie d'une concession autonome avec mise en place de péages.**

Considérant que notre commune se verrait doublement pénalisée par cette mise à péage, d'un parcours qui actuellement est gratuit et a été financé par nos impôts.

Considérant que les habitants et entreprises de notre territoire auraient à supporter une charge financière lourde et injuste pour leurs déplacements quotidiens en direction de l'agglomération bordelaise, mais également en direction du Bassin d'Arcachon (déplacements notamment professionnels, mais également liés aux services de santé ou d'éducation).

Considérant que la mise à péage de l'A63 et de l'A660 entrainera inévitablement un report de trafic insupportable pour notre village, notamment sur la RD1010, la RD108 et la RD3. Les nuisances engendrées (dégradation des voiries, trafic, pollution de l'air et sonore etc...) seront supportées par notre seule commune et ses habitants, sans moyens supplémentaires pour y faire face. Cette augmentation de trafic représentera également un accroissement du risque accidentogène.

Pour ces motifs, la Commune de Salles demande à l'Etat d'assumer directement les investissements indispensables à l'adaptation des infrastructures de l'A63 et de renoncer au système concessif projeté sauf à en faire payer le prix, par les seuls responsables de la situation actuelle, à savoir les camions en transit.

**Délibération adoptée à LA MAJORITÉ.  
Contre : Dominique BAUDE et Hervé GEORGES.**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
À Salles, le 27 février 2023.



Le Maire,  
|  
**Bruno BUREAU**

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.